

## Génétique, 9 novembre 2020



IVG-IMG

### Avortement : crise sanitaire, crise des priorités

Publié le : 9 novembre 2020

Le 5 novembre, Olivier Véron, ministre des solidarités et de la santé, écrivait aux sages-femmes pour leur indiquer sa volonté de prolonger les dérogations édictées au printemps 2020 (cf. COVID-19: les IVG médicamenteuses prescrites par téléconsultation/fin de l'état d'urgence sanitaire : il n'y aura plus de télé-IVG). Parmi celles-ci, le recours aux téléconsultations pour les avortements médicamenteux. L'arrêté est paru au Journal Officiel dimanche. Le texte qui amende « les modalités pratiques de réalisation de l'IVG par voie médicamenteuse en dehors d'un établissement de santé par les médecins et les sages-femmes », en autorisant les pharmacies de ville à dispenser les produits abortifs et en étendant le délai à 7 semaines de grossesse (contre 5 prévues par la loi), compte également parmi ses objectifs d'« éviter l'interruption des « traitements par contraceptif oraux » ».